

Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
11.06.2009

Date de la convocation des conseillers :
11.06.2009

point de l'ordre du jour no:
13

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 19 juin 2009

Présents: Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Maroldt, Snel, Roller, Huss, Jaerling, Knaff, Hildgen, Codello, Zwally, Weidig, Becker, Baum, conseillers, Limpach, secrétaire communal ff.

Absents : Mutsch, bourgmestre, Hannen, Wohlfarth, conseillers, Clement, secrétaire communal, excusés

Le Conseil Communal;

Objet: Plan d'aménagement particulier « rue de l'Usine » ; 1^{er} vote

Vu sa délibération du 22 février 2008 approuvant provisoirement le plan d'aménagement particulier « rue de l'Usine » ;

Vu sa délibération du 20 mars 2009 approuvant définitivement ledit plan d'aménagement particulier ;

Vu le courrier de Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire du 14 mai 2009, aux termes duquel il informe les autorités communales qu'il n'est pas en mesure d'approuver la délibération du 20 mars 2009, pour vice de procédure ;

Considérant qu'il y a donc lieu de reprendre la procédure d'adoption dès le début ;

Vu le plan d'aménagement particulier « rue de l'Usine » concernant la réalisation d'un immeuble comprenant des bureaux au rez-de-chaussée et des logements aux étages ;

Considérant que le projet constitue une amélioration de la qualité de vie des habitants du quartier ;

Vu l'exposé des motifs et le rapport justificatif;

Vu le plan de situation;

Vu l'avis de Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire du 14 mars 2008 ;

Vu l'avis du médecin-inspecteur du 12 novembre 2007 ;

Vu la loi du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles ;

Vu la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain ;

Vu le règlement général sur les bâtisses du 8 mai 2009 et le plan directeur afférent ;

Vu le règlement du 22 avril 2005 concernant les secteurs urbanisés ;

Vu les plans afférents ;
Vu l'avis favorable de la commission des Voies, bâtiments et réseaux industriels
du 13 septembre 2007;
Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir
délibéré conformément à la loi

a p p r o u v e
à l'unanimité

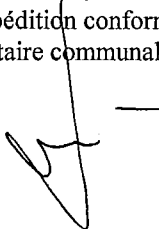
provisoirement le plan d'aménagement particulier « rue de l'Usine ».

en séance

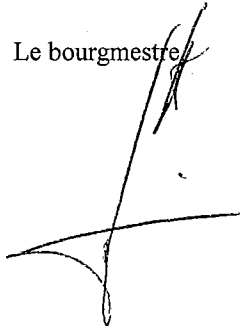
date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 26/06/2009.

Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,



Le bourgmestre,



suivent les signatures